



ASSOCIATION NATIONALE
DES DÉLÉGUÉS DU PROCUREUR
DE LA RÉPUBLIQUE

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION (Année 2019)

Il n'est plus nécessaire de transmettre au trésorier un bulletin de renouvellement. Celui-ci se fait d'initiative par un des moyens suivants (en précisant le NOM, Prénom, TGI, n° adhérent) :

↪ Cotisation 2019 : **20 euros** à verser **par chèque** à l'ordre de :
«*Association nationale des délégués du procureur de la République* », transmis au trésorier de
l'association, Mr Francis PIAZZA 20, rue de la Défense 93100 MONTREUIL.

↪ **Par virement** (Références du RIB de l'association ci-dessous) :

Banque	Guichet	N° compte		Clé			Domiciliation
10278	06137	00021507101		56			CCM DE LA DHUYS
IBAN							BIC
FR76	1027	8061	3700	0215	0710	156	CMCIFR2A
Domiciliation :							Titulaire du compte :
CCM de la Dhuis 47, bd Rouget de l'Isle 93100 Montreuil							Association nationale des délégués du procureur de la République 20, rue de la Défense 93100 Montreuil

↪ Par **paiement sécurisé (CB)** depuis le site de l'association.
Attention, montant à régler : **20,60 euros** pour tenir compte des frais engendrés par ce type de règlement. Un reçu est délivré automatiquement.